

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

27 January 1988

Doc. 5852

WRITTEN QUESTION No. 302

on transfrontier broadcasting

by Mr Günther MÜLLER
on behalf of the Committee on Culture and Education
and Mr STOFFELEN
on behalf of the Legal Affairs Committee

Mr Günther Müller and Mr Stoffelen,

1. Recalling the Assembly's close interest in the mass media, as expressed most recently in its Recommendation 1067 (1987) on the cultural dimension of broadcasting in Europe;
2. Anxious to ensure a rapid and effective agreement on arrangements for broadcasting throughout as wide a European area as possible and involving all Council of Europe member states;
3. Noting the simultaneous preparation of a convention by the Council of Europe and a directive by the Commission of the European Communities,
4. To ask the Committee of Ministers whether it can make use of the fact that all European Community states are members of the Council of Europe in order to enable the adoption of a comprehensive European instrument regulating transfrontier broadcasting in all member states.

Signed:

G. Müller, Stoffelen

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

27 janvier 1988

Doc. 5852

QUESTION ÉCRITE N° 302

**relative aux émissions radiodiffusées
transfrontalières**

de M. Günther MÜLLER
au nom de la commission de la culture et de l'éducation
et de M. STOFFELEN
au nom de la commission des questions juridiques

MM. Günther Müller et Stoffelen,

1. Rappelant que l'Assemblée s'intéresse de très près aux médias, comme elle l'a encore fait savoir récemment par sa Recommandation 1067 (1987) relative à la dimension culturelle de la radiodiffusion en Europe;
2. Soucieux de parvenir rapidement à la conclusion d'accords efficaces sur l'aménagement des émissions radiodiffusées dans une partie de l'Europe aussi grande que possible et englobant tous les Etats membres du Conseil de l'Europe;
3. Prenant note de l'élaboration simultanée d'une convention par le Conseil de l'Europe et d'une directive par la Commission des Communautés européennes,
4. Demandent au Comité des Ministres s'il peut se prévaloir du fait que tous les Etats membres de la Communauté européenne le sont aussi du Conseil de l'Europe pour aboutir à l'adoption d'un instrument européen complet et détaillé réglant les émissions radiodiffusées transfrontalières dans tous les Etats membres.

Signé: